



JOURNÉE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

Contexte

La Journée africaine de la statistique est un événement célébré chaque année le 18 novembre pour sensibiliser le public à l'importance de la statistique dans tous les aspects de la vie sociale et économique. En 2023, elle aura pour thème « Moderniser les écosystèmes de données pour accélérer la mise en oeuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : le rôle de la statistique officielle et des mégadonnées dans la transformation économique et le développement durable de l'Afrique ». Le thème s'aligne sur le thème de l'Union africaine pour 2023, « Accélération de la mise en oeuvre de la ZLECAf », et résume l'appel à la modernisation des systèmes de données sur le continent afin de produire et d'utiliser des statistiques officielles de qualité et de saisir les possibilités offertes par les mégadonnées.

Le thème de la Journée africaine de la statistique en 2023 a été choisi pour sensibiliser les décideurs, les partenaires techniques et financiers, les producteurs et utilisateurs de données, les chercheurs et le public à l'importance de la statistique officielle et des mégadonnées pour accélérer la mise en oeuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et promouvoir le commerce intracontinental.

La création de la Zone de libre-échange continentale africaine est la réalisation du vieux rêve des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir la mise en place d'un marché commun africain. Lors de son lancement, à la dixième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Kigali le 21 mars 2018, l'accord a été signé par 44 pays. L'accord a une vaste portée. Il recouvre le commerce des biens et des services, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence. Afin d'atteindre et de réaliser les objectifs de l'accord, les États parties :

- Éliminent progressivement les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens ;
- Libéralisent progressivement le commerce des services ;
- Coopèrent dans le cadre de l'investissement, des droits de propriété intellectuelle et de la politique de la concurrence ;
- Coopèrent dans le cadre de tous les domaines liés au commerce ;
- Coopèrent en matière douanière et dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures de facilitation du commerce ;
- Établissent un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et leurs obligations ;
- Mettent en place et maintiennent dans la durée un cadre institutionnel nécessaire à la mise en oeuvre et la gestion de l'accord.

Répercussions de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'économie de l'Afrique

Compte tenu des difficultés internes auxquelles l'Afrique doit faire face et de la désorganisation de l'économie mondiale qu'ont représenté la pandémie de coronavirus (COVID-19) et la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, la création de la vaste Zone de libre-échange continentale africaine est une occasion importante d'aider les pays africains à diversifier leurs exportations, à accélérer la croissance et à attirer l'investissement étranger direct. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est bénéfique à ses États parties grâce à la réduction des droits de douane, ce qui entraînera une baisse des prix des produits importés pour les consommateurs et des intrants intermédiaires pour les producteurs. Le continent a entrepris d'éliminer progressivement les droits de douane sur 90 % des biens et de réduire les obstacles au commerce des services. La croissance attendue du commerce comprend une augmentation des exportations intracontinentales de plus de 80 % et un doublement des importations intracontinentales. À la suite de la mise en oeuvre de l'accord, les échanges intra-africains atteindront 532 milliards de dollars en 2035, par rapport à un scénario de référence de 294 milliards de dollars. En outre, le revenu réel augmentera de 7 % d'ici cette date. Les gains représentent environ 445 milliards de dollars en 2035 (aux prix et taux de change de 2014). L'accord pourrait permettre d'arracher 30 millions de personnes à l'extrême pauvreté dans laquelle vit actuellement un tiers de la population africaine¹.

¹ World Bank, The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects (Washington, DC., 2020).

18 Novembre

« Moderniser les écosystèmes de données pour accélérer la mise en oeuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : le rôle de la statistique officielle et des mégadonnées dans la transformation économique et le développement durable de l'Afrique »



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique





JOURNÉE AFRICAINE
DE LA STATISTIQUE

JOURNÉE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

Moderniser les systèmes de données pour accélérer la mise en oeuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

Le rôle des systèmes statistiques nationaux en Afrique et leur engagement à moderniser les systèmes de données sont indispensables pour éclairer les mesures à prendre relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, la communauté statistique a reconnu que les producteurs de statistiques officielles doivent se transformer et se moderniser pour répondre de manière adéquate à toutes les demandes de données découlant du Programme 2030, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, de la stratégie décennale de la Banque africaine de développement pour la période 2023-2032, des plans sous-régionaux et nationaux de développement, et d'autres programmes et cadres. La transformation et la modernisation concernent tous les domaines de la statistique officielle, y compris les statistiques émergentes, telles que les statistiques numériques, agricoles, environnementales et climatiques, l'environnement statistique institutionnel, les procédés de production, la coordination et la collaboration. En 2020, la Commission africaine de statistique a créé un groupe africain sur la transformation et la modernisation de la statistique officielle afin de fournir des orientations stratégiques et de coordonner les travaux sur la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique.

En 2023, La Commission économique pour l'Afrique a lancé une feuille de route pour la transformation et la modernisation de la statistique officielle en Afrique pour la période 2023-2030 dans le contexte des activités entreprises par le Groupe africain sur la transformation et la modernisation de la statistique officielle². La feuille de route a pour but d'aider les systèmes statistiques nationaux et leurs partenaires à répondre durablement et efficacement aux besoins des utilisateurs de statistiques et à planifier la résilience, l'innovation et l'agilité.

Dans le contexte de l'accélération de la mise en oeuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier après la pandémie de COVID-19, les technologies numériques dans le commerce transfrontière doivent être prises en compte dans l'avenir. Ce besoin et le rôle de la gouvernance des données en Afrique ont été examinés pendant la Semaine du commerce électronique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de 2022³.

En outre, les mégadonnées, les sources de données non traditionnelles et la science des données ont un potentiel énorme. La grande variété des sources de données, y compris les appareils mobiles, l'imagerie satellitaire, les données issues des lecteurs de codes-barres, le commerce électronique et l'Internet des objets, peut offrir de nouvelles perspectives. Ces sources permettent de mieux comprendre les structures des échanges commerciaux intracontinentaux, de prédire les tendances futures, de recenser les obstacles potentiels et de révéler les possibilités cachées. Les informations provenant des mégadonnées sont primordiales pour orienter les décisions de principe, façonner les stratégies commerciales et, surtout, assurer la bonne mise en oeuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

En outre, pour que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine soit inclusif et garantisse le partage des bienfaits de la croissance sur le continent, les femmes, les jeunes et les petites et moyennes entreprises doivent être au coeur de sa mise en oeuvre grâce à l'utilisation d'informations statistiques précises et de qualité.

Enfin, les pays africains sont appelés à redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, un outil pour la transformation fondamentale et structurelle de l'économie de l'Afrique, et de mettre le continent sur la voie du développement industriel à long terme dans le cadre des lignes directrices de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

² ECA, Road Map for the Transformation and Modernization of Official Statistics in Africa, 2023-2030 (Addis-Abeba, 2023).

³ Pour plus d'informations, voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Semaine du commerce électronique 25-29 avril 2022 : Data and Digitalization for Development – 2022 Outcome Report (2022).

2023

18 Novembre

« Moderniser les écosystèmes de données pour accélérer la mise en oeuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : le rôle de la statistique officielle et des mégadonnées dans la transformation économique et le développement durable de l'Afrique »



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

